

**REGLEMENT DU JEU INTERNET
« PACK VIP GRAND PRIX D'AMERIQUE 2020 »**

ARTICLE 1

EQUIDIA, SAS au capital de 37 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°480 845 718, dont le siège social est à Colombes (92700) 165 boulevard de Valmy, organise un jeu intitulé « **PACK VIP GRAND PRIX D'AMERIQUE 2020** ».

Ce jeu est mis en place sur le site

<https://www.equidia.fr/equidiaclub#detail/5e1ca0275bf28b717f8b4572/goodplan/>

Il se déroule du lundi 13/01/2020 au dimanche 19/01/2020

ARTICLE 2

Ce jeu est gratuit et sans engagement.

Il est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

A noter également que l'accompagnant du gagnant doit également être une personne physique majeure résidant en France métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer

Ne peuvent toutefois participer les salariés d'Equidia, de ses actionnaires et des sociétés intervenant pour le compte d'Equidia ou de ses actionnaires dans le cadre de ce jeu.

ARTICLE 3

Ce jeu promotionnel est accessible par le réseau Internet, sur la page

<https://www.equidia.fr/equidiaclub#detail/5e1ca0275bf28b717f8b4572/goodplan/>

Les dates et heures françaises de connexion font foi.

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site

<https://www.equidia.fr/equidiaclub#detail/5e1ca0275bf28b717f8b4572/goodplan/>

de remplir le formulaire électronique d'inscription accessible gratuitement depuis cet URL en indiquant ses coordonnées personnelles complètes et en répondant aux questions posées.

Les personnes souhaitant participer au jeu doivent répondre aux questions figurant sur le bulletin de participation.

A l'issue du jeu, un tirage au sort désignera 3 gagnants.

ARTICLE 4

Les gagnants tels que désignés à l'article 3 ci-dessus se verront attribuer, le lot suivant :

- Un pack VIP pour assister au Grand Prix d'Amérique d'une valeur commerciale de 503,76€TTC par personne.

L'organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, remplacer tout ou partie des lots par un ou plusieurs lots de valeur équivalente.

Chaque lot sera expédié à l'adresse du bénéficiaire, dans un délai d'un mois environ après la date de fin du jeu.

ARTICLE 5

Il ne sera pas possible de demander l'échange des lots mis en jeu contre des espèces.

Les gagnants qui renonceraient à leur lot, pour quelque motif que ce soit, ne pourront en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 6

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de prolonger le jeu, de modifier une, plusieurs ou la totalité des modalités du jeu, si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Equidia ne saurait être tenue pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaires à la participation. Dès lors, la responsabilité des organisateurs ne pourra pas être engagée si les modalités d'inscription ne sont pas enregistrées, sont incomplètes, ou impossibles à vérifier.

ARTICLE 7

En application de la Loi Informatique et Libertés modifiée et du Règlement Européen à la Protection des Données, les données personnelles fournies par chaque participant inscrit, revêtent un caractère obligatoire pour la prise en compte de son bulletin. Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en envoyant un courrier à l'adresse suivante : webmaster@equidia.fr.

ARTICLE 8

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs.

ARTICLE 9

Tout participant au jeu pourra obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de participation au jeu sur la base d'une connexion d'une minute au tarif local heures creuses. Seuls les frais de connexion via un modem pourront être remboursés (hors câble et ADSL), sur envoi d'un justificatif (copie de la facturation du fournisseur d'accès). La demande de remboursement doit être adressée par courrier à l'adresse d'Equidia, Jeu « Weekend Arc de Triomphe », ZAC Kléber, 165, boulevard de Valmy, 92700 Colombes, au plus tard 30 jours après la date de fin du jeu. Le timbre correspondant sera également remboursé au tarif lent, sur demande expresse faite en même temps que la demande de remboursement des frais de connexion (obligatoirement accompagnée des nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu, des justificatifs des frais et en joignant un RIB ou un RIP).

ARTICLE 10

Ce règlement peut être consulté et imprimé sur le site www.equidia.fr pendant toute la durée du jeu. Le règlement des opérations est, par ailleurs, adressé par écrit à toute personne qui en fait la demande par courrier adressée à l'adresse du jeu Equidia, Jeu « Weekend Arc de Triomphe », ZAC Kléber, 165, boulevard de Valmy, 92700 Colombes (timbre remboursé au tarif lent, sur demande expresse accompagnée d'un RIB ou d'un RIP).